



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 577-14, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
DE LA VILLE DE L'ÉPIPHANIE NUMÉRO 577 ET SES AMENDEMENTS
AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-84 À MÊME LA ZONE M-79**

Assemblée publique

CONVOCATION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2019, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

**577-14 intitulé «RÈGLEMENT NUMÉRO 577-14, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
DE LA VILLE DE L'ÉPIPHANIE NUMÉRO 577 ET SES AMENDEMENTS AFIN
D'AGRANDIR LA ZONE H-84 À MÊME LA ZONE M-79»**

Le présent règlement a pour objet d'agrandir la zone H-84 à même la zone M-79 afin d'y inclure le lot 2 364 067 situé au nord de la rue des Sulpiciens et au coin de la 2^e Avenue et de la 3^e Avenue.

Ce règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

2. Une assemblée publique aura lieu le 4 décembre 2019 à compter de 18 h 30, à la salle municipale de l'hôtel de ville située au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement ainsi que la description précise des secteurs affectés peuvent être consultés au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 26 novembre 2019.

La greffière,


Flavie Robitaille